Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213500812-20260511-08126032-DE

Affiché le

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Clayes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
14	13	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine

L'an 2026, le 11 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Clayes, dûment convoqué le Mardi 5 Mai 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de SICOT Philippe Maire de Clayes.

Présents :
M. SICOT Philippe, Maire, Mmes : BRIAND Véronique, GALISSON Carolane, GUINARD Solenne, ROBERT Chantale, ROULLEAU Nadine, VILBOUX Émilie, MM : FOUILLET Claude, JAUNET Yvan, MENEUX Loïc, MUSSETA Jean-Christophe, NOBLANC Ewen, RENOUX Thierry

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BAURES Estelle à M. MENEUX Loïc

Mme ROULLEAU Nadine a été élu(e) secrétaire de séance

Délibération n°081-26-032
Indemnité piégeurs FGDON 2026

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il s'avère nécessaire, comme chaque année, de voter une indemnité pour le piégeur bénévole (lutte ragondins ou autre...) qui intervient tout au long de l'année sur notre commune. Cette indemnité est versée à la Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ille-et-Vilaine (FGDON 35) dans le cadre de la convention multi-services.

Après discussion, le conseil municipal décide de verser 150 € à la FGDON 35 pour l'année 2026 au titre de l'indemnisation du piégeur bénévole.
Le versement sera effectué durant le mois de septembre 2026.

Pour copie conforme :
En mairie, le Mardi 12 Mai 2026

Le Maire
Philippe SICOT

MAIRIE DE CLAYES (Ille-et-Vilaine)